



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFÈTE DE GRASSE

Sous-Préfecture de Grasse
Service pour l'Animation Interministérielle

Affaire suivie par : M. OLIVIERI/PF

☎ 04.92.42.32.36

☐ michel.olivieri@alpes-maritimes.gouv.fr

📄 cr SAGE Siagne

- COMPTE-RENDU DE REUNION -

LIEU DE LA REUNION : Tourrettes (Var) Salle Polyvalente	DATE : Judi 7 juillet 2011 14 H 30	REDACTION : Michel OLIVIERI
--	---	--

OBJET : SAGE de la Siagne : réunion d'information.

PRESIDENCE : Madame Corinne ORZECOWSKI, Sous-Préfète de Draguignan.
Madame Dominique-Claire MALLEMANCHE, Sous-Préfète de Grasse.

PARTICIPANTS :

- M. GOLETO Jean-Pierre : Président du SIVU de la Haute Siagne
- M. FABRE Jean-Luc : Maire de Fayence
- M. BORNET Pierre : Maire de Cabris
- M. DE CLARENS Patrick : Adjoint au Maire de Mons
- M. DOTTO Michel : Adjoint au Maire de Montauroux
- M. BAZALGETTE Marc : Adjoint au Maire de Peymeinade
- M. BALDOGRANI Georges : Conseiller Municipal de Mouans-Sartoux
- M. CHILINI Philippe : Vice-Président du SICASIL
- M. DEOUS Pierre : Adjoint au Maire de Saint-Vallier-de-Thiery
- M. DUPONT Marcel : Maire Adjoint de Callian
- M. LE SCAON Gaël : Chef de service planification – Agence de l'Eau
- M. DURIER Frédéric : DDTM 83
- M. WEBER Guillaume : DDTM 06
- M. CARDELLI Bernard : DDTM 06
- M. DABENE Eric : DDTM 06
- Mme MONIERE Cécile : Agence de l'Eau – RMC
- Mme ROSSO-DARMET Agnès : Agence de l'Eau – RMC
- M. TCHOBANIAN Benjamin : Directeur Adjoint Urbanisme de Peymeinade
- M. MONTI Ludovic : Service Environnement – Pôle Azur Provence
- M. LIAUGE Franck : Directeur Développement Durable ville de Cannes
- M. VIAL Vivien : Chargé de mission – C.C. du Pays de Fayence
- Mme THEVENOT Anne : Service Rivières-Milieus Aquatiques CG 83
- Mme Plagnol Sandrine : Conseil Régional PACA
- Mme HUET Vanessa : SISA
- Mme BERLIOUX Delphine : Chef de projet du PNR des Préalpes d'Azur
- M. ARSENTO Rémy : ONEMA

./.

- Mme GUILBERT Laurence	: Directrice Adjointe du SICASIL
- M. LEAUTIER Jean-Marc	: Directeur Sté d'Exploitation des Sources de la Siagnole
- M. GUERIN Jean-Marc	: Sté d'Exploitation des Sources de la Siagnole
- M. FIQUET Marc	: Chef de service Eau – Conseil Général 06
- M. GAL J.C.	: CCI du Var
- Mme ELBOUDALI Bénédicte	: CCI Côte d'Azur
- M. PINON Laurent	: Chargé de projet SCOT Ouest
- Mme PRINGAULT Hélène	: Chambre d'Agriculture 83
- M. FERRANDO Guillaume	: Chambre d'Agriculture 83
- Mme DEMOULIN Isabelle	: Chambre des Métiers du Var
- M. VIZIER Philippe	: SIVU de la Haute-Siagne
- Mme POMPORAT Annie	: NATURA 2000
- M. BASTUCK Victor	: Fédération de Pêche 06
- M. FONTICELLI Louis	: Fédération de Pêche du Var
- M. TARTARY Pascal	: CEN PACA
- M. MADELEINE Eric	: Président du Comité Départemental de Spéléologie 06
- M. SCHIRA Francis	: Comité Départemental de Spéléologie Alpes-Maritimes
- M. RAZIMBAUD Benoit	: Comité Départemental de Canoë Kayak 06
- Mme NOLAN Brigitte	: Comité Départemental de Canoë Kayak 83
- Mme LASSALLE Carole	: EDF – UP Méditerranée
- M. FIQUEPRON Julien	: Centre National de la Propriété Forestière
- Mme SICARD Ninon	: Centre Régional de la Propriété Forestière PACA
- M. PERODAUD Claude-Marie	: Présidente UFC Que choisir
- M. PHILIP Jean-Marc	: Société du Canal de Provence
- M. DEPIERRE Bruno	: Société du Canal de Provence
- M. SERREAU Jean-Marie	: Président de l'Association de Sauvegarde Canal Provence
- M. BAUDEQUIN Denis	: DRAAF PACA
- Mme ROLANDO Olivia	: Chargée de mission SIVU – SAGE
- M. OLIVIERI Michel	: Sous-Préfecture de Grasse

M. le Maire de Tourrettes accueille les deux Sous-Préfètes à cette réunion d'information ainsi que tous les participants, sa commune, bien que non membre du SIVU de la Haute-Siagne, étant incluse dans le projet de périmètre du SAGE de la Siagne.

Mme la Sous-Préfète de Grasse exprime sa satisfaction de venir dans le Var pour ce dossier interdépartemental et donne la parole à M. GOLETTA, Président du SIVU.

Celui-ci rappelle que le syndicat a été créé en 1994 pour que la Siagne soit mise en valeur, les 8 communes membres (4 dans chaque département) y bénéficiant d'une représentation égale, quelle que soit leur population.

Le Préfet des Alpes-Maritimes, coordonnateur du dossier, a chargé le SIVU d'élaborer ce document dont le dossier préliminaire est présenté ce jour par Mme Olivia ROLANDO, chargée de mission SAGE au sein du SIVU, sous-forme de diaporama.

1°) La démarche du SAGE, présentée lors de la réunion du 7 juillet 2010, est appelée :

Le contexte : un objectif européen d'atteindre le bon état des eaux (Directive Cadre sur l'Eau de 2000) et une gestion préservant l'avenir (Loi sur l'Eau de 2006) plus un Schéma-Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 (SDAGE).

Le SAGE est un outil de prévention, de planification et de concertation à travers deux documents :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P.A.G.D) qui est opposable à l'administration,
 - le règlement qui est opposable à l'administration et au tiers,
- avec lesquels les décisions doivent être compatibles pour le premier et conformes pour le deuxième dans l'exercice des activités mentionnées dans les nomenclatures eau et installations classées pour la protection de l'environnement.

La démarche se décline en plusieurs étapes :

- la phase d'émergence jusqu'à l'arrêté de périmètre,
- la phase d'instruction en vue de la constitution de la Commission Locale de l'Eau,
- l'élaboration du SAGE,
- l'enquête publique,
- l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE avant fin décembre 2015,
- la phase opérationnelle de mise en œuvre et de suivi.

Le porteur de projet : le SIVU de la Haute-Siagne.

Le dossier préliminaire porte sur un bassin versant de 520 km², concernant 2 départements et 30 communes.

Les caractéristiques du bassin versant :

- des terrains calcaires avec un réseau souterrain développé, des sources vauclusiennes, des infiltrations et des résurgences ;
- une circulation souterraine complexe vulnérable aux pollutions ;
- un riche patrimoine historique, forestier et en partie amont, naturel (faune, flore, sites Natura 2000, arrêté de biotope, futur PNR, contrat de baie) ;
- un bassin aval fortement urbanisé avec des cours d'eau de mauvaise qualité : Mourachonne et Frayère ;
- des crues violentes (1994-1996) nécessitant des travaux de lutte contre les inondations, œuvre du SISA ;
- une ressource en eau pérenne et parfois intermittente (affluents uniquement) ainsi qu'un réseau de canaux.

Les usages (caractérisés par une forte sollicitation de la ressource en eau) :

- alimentation en eau potable : canaux, lac de Saint-Cassien, prises d'eau, sources et forages,
- irrigation agricole (le Béal),
- 3 usines de production d'énergie,
- un lac de Saint-Cassien à multiples fonctions : production d'électricité, AEP, écrêtement des crues du Biançon, tourisme,
- activités de loisirs liées à l'eau : pêche, baignade, canyoning, aviron ...

Les pressions :

- importants prélèvements,
- débits réservés,
- altération de la continuité biologique,
- espèces invasives : jussie ...
- attractivité d'où pression foncière et forte fréquentation,
- pollution et rejets.

Les enjeux :

- gestion de la ressource,
- amélioration de la qualité de l'eau,
- préservation du patrimoine,
- restauration de la continuité écologique (la DDTM mène une consultation),
- gestion du risque inondation, y compris des vallons secs.

La proposition de périmètre (30 communes) :

Elle veille à la cohérence hydrographique, à garder une taille opérationnelle et à ne pas se superposer avec le périmètre du SAGE du Verdon.

Aucune commune n'a été préalablement exclue du périmètre pour laisser place à une libre concertation.

La commission Locale de l'Eau :

- créée pour 6 ans par arrêté préfectoral,
- représentativité : Collectivités Locales : 50 %

Usagers	: + 25 %
Etat	: - 25 %

soit : 24, 14 et 10 respectivement.

Cette proposition est soumise à débat.

2°) Débat.

Mme la Sous-Préfète de Draguignan, tout en rappelant l'importance du SAGE dont l'élaboration doit être collective et qui aura valeur de servitude d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, invite de manière pressante les communes qui ne l'auraient pas fait à ce jour, à donner leur avis sur ce document.

Le Comité Départemental de Spéléologie fait observer que les bassins d'alimentation ne correspondent pas toujours avec le bassin versant.

Réponse :

Un lien est à faire avec le SAGE Verdon.

M. Bernard CARDELLI (DDTM 06) souhaite repréciser les enjeux du SAGE :

La loi de 1992 a voulu créer un outil de concertation grâce aux contrats de milieu et de baie. Mais le SAGE ne se limite pas à un plan d'actions, il crée aussi un cadre réglementaire qu'il convient de mettre en œuvre par le biais de solutions validées par chacun.

Le SDAGE a ciblé ce bassin depuis 1992, en vue d'une meilleure gestion de la ressource qui est limitée.

Il est important que toutes les parties prenantes saisissent l'opportunité pour débattre du périmètre le plus pertinent qui définira le cadre de travail.

Le projet a reçu un avis favorable au Comité d'Agrément de Lyon en juin. Un arrêté préfectoral interdépartemental sera pris à la rentrée.

M. GOLETTO indique que le chargé de mission SIVU a rencontré quasiment tous les maires concernés afin qu'ils soient associés à la définition du périmètre.

Il ajoute que la commune de Caille, appartenant au SAGE du Verdon, possède une petite partie incluse dans le bassin versant de la Siagne, ce qui fera l'objet d'une convention avec le SAGE.

Mme la Sous-Préfète du Var s'interroge sur la cohérence avec le PAPI du SISA.

Réponse :

Mme HUET (SISA) précise que le PAPI concerne 7 communes (sur les 14 du 06) : 25 M€ de travaux ont été engagés, avec l'aide de la Société du Canal de Provence, mandataire.

Le PAPI est réalisé à 75 %.

Le maire de Fayence s'interroge sur :

- les contraintes en matière hydraulique pour les communes,
- les PPRI.

Réponse :

M. LE SCAON (Agence de l'Eau) rappelle que l'élaboration du SAGE n'a pas commencé. A partir de l'état des lieux, des préconisations en matière hydraulique émergeront et seront traduites en règles applicables.

La DDTM 83, concernant le PPR, indique qu'à partir du diagnostic une gestion cohérente se dégagera, avec des objectifs à atteindre collectivement, comme le montrent les actions du SISA.

A ce propos, M. CARDELLI précise que du fait de la volonté de l'Etat, toutes les communes sont en voie d'être couvertes par un PPR Inondations dans les Alpes-Maritimes. Il invite les élus du Var à avoir une réflexion similaire, le SAGE permettant de dégager une solution collective.

Il existe également un atlas des zones inondables qui donne un zonage général par rapport à la directive sur les risques inondations.

Le CEEP regrette de ne pas être clairement identifié dans la future CLE alors qu'il gère les réserves naturelles, la zone de Canjuers, qu'il est associé à l'aérodrome de Mandelieu, assure le suivi écologique du Riou Blanc et est opérateur Natura 2000 du Malpey.

Réponse :

Deux associations sont prévues dans la CLE. La demande du CEEP sera examinée sachant qu'un équilibre entre les divers collèges est à respecter.

La Sous-Préfète de Grasse souligne, qu'en la matière, un point d'équilibre est à respecter, une CLE pléthorique ayant peu de chance de fonctionner efficacement.

M. DEPIERRE (SCP) souhaite, si possible, l'intégration de nouvelles remarques sur le barrage de Saint-Cassien.

Réponse :

Le dossier préliminaire n'est pas un état des lieux, il vise à donner une image du bassin pour établir un périmètre pertinent en fonction de ses caractéristiques et des enjeux préidentifiés. Il a été réalisé avec les informations disponibles (mais non actualisées) pour être soumis au Comité de Bassin en juin 2011. La société civile pourra faire entendre sa voix non seulement dans la CLE, mais également au sein des commissions thématiques qui se mettront en place une fois la CLE arrêtée, d'ici la fin septembre.

Le Comité de Bassin a donné un avis favorable avec mandat aux Préfets pour établir un périmètre sachant que les parties des communes de Caille et Séranon sont retenues dans le périmètre et que les communes très peu concernées ne seront incluses dans le périmètre que si elles en font la demande.

C'est pourquoi, les communes retardataires doivent se prononcer au plus tôt par écrit.

Le maire de Fayence se demande par qui seront portés les enjeux touristiques.

Réponse :

Diverses instances :

- o Jeunesse et Sports,
- o le Conseil Général dans sa formation tourisme,
- o la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Conclusion :

La Sous-Préfète de Grasse observe que désormais le mouvement est parti.

Les communes sont invitées à donner leur avis rapidement.

Le futur arrêté de périmètre veillera à une bonne représentativité de chacun, tout en respectant une masse critique et en prenant en compte les avis extérieurs.

Fait à Grasse, le 1 SEP. 2011

La Sous-Préfète de Draguignan,



Corinne ORZECOWSKI

La Sous-Préfète de Grasse,



Dominique-Claire MALLEMANCHE